



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 18 juin 2021

Au Conseil communal de
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 04/05.2021 –
Adoption des comptes 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le règlement du Conseil communal adopté le 6 mai 2015 et approuvé par le Conseil d'État le 18 septembre de la même année stipule aux articles 41 et 97 que la Commission des finances est responsable de l'examen non seulement du budget, mais également des comptes. La commission de gestion quant à elle conserve la responsabilité de l'examen de la gestion à proprement dit de la commune. La fiduciaire atteste de la conformité des comptes annuels avec la loi et règlements applicables.

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises le 19 mai et le 2 juin en présence de la Municipalité in corpore ainsi que de M. Jean-Yves Thévoz boursier communal lors de la dernière séance.

La commission était composée de :

Messieurs	Alexandre	Buvelot
	David	Clénin
	Fabrice	Dessaux
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Jan	Van Overbeck
	Michel	Conne, Président

Le rapport de la Municipalité, que chaque Conseillère et Conseiller a reçu, est très complet et apporte chaque année nombre d'informations aux conseillers. Nous mettons ci-après quelques points saillants en exergue.

Quelques chiffres

Les comptes annuels 2020 après amortissements ordinaires se soldent par un déficit de 6.7 millions. Le budget prévoyait un déficit de 9.7 millions.

La marge d'autofinancement s'est élevée à 2.1 millions, le budget prévoyait un manco de 0.6 million. L'amélioration est due en grande partie à une augmentation de l'impôt sur le capital des personnes morales de 2.7 millions à la suite d'une opération unique (pay back).

Ce résultat qualifié de « moyen » par la Municipalité a été obtenu par un bon contrôle des dépenses qui sont de son ressort à savoir les postes « Autorités et personnels » (code 30) et « Biens, services et marchandises » (code 31).

La dette brute de notre commune s'élève à près de 68 millions en diminution de 8.1 millions par rapport au 31 décembre 2019 . Ce chiffre est à mettre en regard avec notre patrimoine financier important ayant une valeur comptable de près de 47 millions. Cette dette nous semble raisonnable.

Le rapport de PWC, auditeur des comptes communaux conclu à la conformité de ceux-ci avec le règlement et loi applicables en la matière.

L'année 2020 a été extraordinaire pour notre commune à plusieurs titres. Ces éléments ont ou auront un impact significatif sur les comptes de Saint-Prex.

COVID-19

Les coûts liés à la COVID-19 sont difficiles à cerner directement. Les recettes liées aux impôts personnels devraient être affectées par la réduction des salaires liés aux RHT et baisse d'activités des indépendants. Ceci n'est pas encore reflété dans les comptes 2020.

Il est encore plus difficile de cerner l'impact sur les impôts sur le bénéfice des personnes morales, celles-ci ayant été impactées de façon très différente.

Les surcoûts d'exploitation liées à la pandémie sont principalement liés à la mise en place effective du télétravail et de mesures de protection ainsi que la fermeture de la piscine. Les collaborateurs des communes ne bénéficient pas des indemnités RHT.

Déchetterie

L'incendie de la déchetterie a également eu un impact sur les finances. Cet impact se prolongera les années prochaines et est lié à des indemnités d'assurances encore en négociation et à la mise en place de solutions alternatives. Les comptes de la commune n'ont pas supporté d'amortissement comptable supplémentaire en suite de cet accident. Ces coûts seront reflétés lors de la finalisation d'un nouveau projet de déchetterie.

Piscine

L'exploitation de la piscine était prévue pour 9 mois mais n'a été effective que 3 mois. Il en est résulté une baisse des recettes publiques ou de l'ASISE, alors que les charges n'ont pas pu être réduites dans la même proportion.

Défis à venir pour les comptes de Saint-Prex

Les coûts liés à la péréquation intercommunale et à la facture sociale sont hors du périmètre de contrôle de notre commune. Nous ne pouvons que les subir. Les discussions entre les communes et le canton sont actuellement bloquées. Nous relevons le travail important pour obtenir une répartition équitable de la facture sociale effectué par la Municipalité, Mme Tinguely et M. Thévoz en particulier. Nous souhaitons que le Municipalité poursuive ses efforts afin de défendre nos intérêts communs.

Nous relevons que l'initiative populaire « SOS Communes » qui vise à ce que le canton reprenne à sa charge l'intégralité de ces coûts moyennant un transfert de 15 points d'impôts en faveur du canton a abouti.

Les dépenses liées aux associations intercommunales (ASISE, AJEMA, PRM) sont du ressort des conseils intercommunaux de ces groupements. Le contrôle en continu de ces dépenses n'est actuellement pas assuré par les Conseils communaux respectifs. Des outils de contrôle peuvent être mis en place. Des feuilles de route budgétaires pourraient être données annuellement aux représentants des communes. Ce problème de gouvernance est relevé par de nombreuses communes ainsi que par le Contrôle cantonal des finances.

Depuis 2017, chaque année, nous avons relevé la nécessité de moderniser le statut et règlement relatifs aux employés communaux.

En particulier votre commission s'est longuement penchée sur la caisse de pension – la CIP - des collaborateurs de la commune. En suite de rapports ad hoc commandés auprès de spécialistes, de la situation incertaine quant à l'avenir de notre système général de retraite, du taux de couverture et des rendements financiers incertains, votre commission des finances est d'avis de reprendre cette réflexion au moment où les réformes de notre système de prévoyance auront été clarifiées. Une approche concertée avec des communes ayant relevé des problèmes similaires devrait être profitable et permettre une négociation en bonne position.

Nous relevons l'importance de développer une stratégie d'investissement pour notre patrimoine financier. Le rendement de notre patrimoine financier (immobilier principalement) génère un résultat positif de plus de 1.3 million, soit 2.5 points d'impôts.

Nous pensons utile de procéder à une évaluation de la valeur réelle du patrimoine financier

Nous pensons nécessaire de mieux rentabiliser certains objets tels que par exemple la maison Roulet ou le terrain du Chauchy aujourd'hui condamné à abriter un parking provisoire.

Une future réflexion holistique en relation avec la création d'une structure d'accueil pour les personnes âgées dans notre commune est importante.

En considération de ce qui précède, nous vous invitons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2020, accompagnés du rapport de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier
- entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2020 et le bilan, tels qu'ils sont présentés;
2. de prendre acte qu'un bonus global de CHF 82'874.49 a été réalisé sur deux comptes communaux d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés;

Commission des Finances



Henri Haller
Rapporteur